



## **Procès-Verbal** **Commission Régionale de l'Arbitrage**

### **Réunion du 26 Avril 2023**

**Présents : Jean-Marc SALZA (Président) ; Sébastien MZOREK (Président délégué); Nathalie PONCEPT (Secrétaire) ; Jean Claude VINCENT ; Bernard MOLLON ; Manuel DA CRUZ ; Emmanuel BONTRON ; Yvon COLAUD ; Frédéric DONZEL ; Julien GRATIAN.**

Assistent : Raphaël ROUMY (pour la partie groupe Espoirs FFF) ; Wilfried BIEN ; Vincent GENE BRIER ; Richard PION.

**Excusés : Louis CLEMENT ; Daniel BEQUIGNAT ; Mohamed BOUGUERRA ; Vincent CALMARD ; Luc ROUX.**

### **COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE CLASSEMENTS** **PROMOTIONS RETROGRADATIONS EN FIN DE SAISON**

Calcul des âges des arbitres se fera au 1/1/2024 pour la saison 2023/2024.

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique arbitrage du site LAuRAFoot).

Les montées/descentes tiennent compte de la réforme des championnats fédéraux (moins de clubs aux différents niveaux nationaux) et de leur impact sur les compétitions régionales (élévation du niveau sportif pour une même appellation, diminution du nombre d'arbitres Elite Régionale).

La liste des arbitres de la catégorie Elite Régionale sera établie par la CRA en fonction des directives fédérales (10 arbitres maximum promotionnels et non promotionnels).

**R1** : pour chacun des 2 groupes (ou poule) : parmi les arbitres classés 3 descentes obligatoires en R2; objectif : 26 arbitres classés R1 pour 2023/2024 participation obligatoire aux échanges inter ligues

**R2** : pour chacun des 3 groupes (ou poule) : 1 montée en R1, parmi les arbitres classés 2 descentes obligatoires en R3, participation obligatoire aux échanges inter ligues.

**R3** : Le premier de chacun des 7 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation obligatoire aux échanges inter ligues), parmi les arbitres classés 1 descente obligatoire en district (**possibilité de repasser les examens pratiques dès la saison suivante si Q annuel égal ou supérieur à 28/40**).

**AAR1** : parmi les arbitres classés 2 descentes obligatoires en AAR2 ; objectif : 10 à 12 assistants classés R1.

**AAR2** : 2 montées en AAR1 ; parmi les arbitres classés 2 descentes obligatoires en AAR2.

**AAR3** : pour chacun des 2 groupes (ou poule) : 1 montée en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche), 1 descente obligatoire en district (**possibilité de repasser les examens pratiques dès la saison suivante si Q annuel égal ou supérieur à 28/40**).

En cas d'ex-aequo au sein de chaque poule, les arbitres sont départagés par 6 critères successifs : **i.** participation AG arbitres **ii.** puis nombre d'échecs aux tests physiques **iii.** puis participation au(x) stage(s) de formation **iv.** puis meilleur classement au rang d'un des observateurs **v.** puis moins mauvais classement au rang d'un des observateurs **vi.** puis note au questionnaire annuel de la saison. Si la C.R.A. doit déterminer un classement entre différents arbitres de chaque poule lorsqu'il y en a plusieurs (pour des repêchages ou des accessions supplémentaires par exemple), au-delà de la position occupée par rapport aux derniers promus ou aux derniers rétrogradés, ils seront départagés en premier lieu par le total de points des bonus et des malus obtenus par chaque arbitre puis en cas d'ex aequo par le nombre de points obtenus par chaque arbitre dans son groupe, puis par le meilleur classement au rang d'un des observateurs, puis par le moins mauvais classement au rang d'un des observateurs, puis par la note au questionnaire annuel de la saison écoulée.

- *Un arbitre ou un assistant R3, rétrogradé pourra être présenté à nouveau par son district d'appartenance dès la saison suivante, sous réserve de l'accord de la C.R.A., ou par la suite sans limite d'âge maximum de candidature à la Ligue.*
- *Un arbitre rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa nomination en Ligue pourra être immédiatement représenté à la pratique, par sa C.D.A., la saison suivante, sans repasser la théorie.*
- *Un jeune arbitre accédant à la catégorie R3 sera dispensé de repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa première nomination en R3 (venant des JAL ou de District). Cette disposition ne peut être utilisée qu'une fois pour chaque arbitre.*
- *Un arbitre R3 rétrogradé sera exempté de repasser la théorie si ce dernier a obtenu la note minimale de 28 sur 40 au questionnaire annuel.*

*La CRA statuera en fonction des éléments en sa possession et en fonction du règlement intérieur sur l'affectation de tous les arbitres non classés et sur tous les cas non prévus.*

**Les affectations seront consultables sur le site de la LAuRAFoot dans la soirée du dimanche 11 juin 2023**

## **RAPPEL de l'extrait de PV du Bureau Plénier du 20 septembre 2021 à appliquer strictement par les arbitres**

### **D/ Traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles :**

*Suite à une question posée lors d'une réunion de clubs, le Bureau Plénier doit clarifier la situation et déterminer la règle à appliquer concernant le traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles.*

*Avant la fusion, les arbitres assistants bénévoles de l'ex-Auvergne étaient autorisés à lever le drapeau pour signaler les hors-jeux (dans la mesure où ils avaient suivi une formation), alors qu'en ex-Rhône-Alpes cela leur était interdit (car ces derniers, au contraire, n'étaient pas formés).*

*Après la fusion, le fonctionnement n'a pas changé et les formations envisagées sur le territoire de la Ligue n'ont pu avoir lieu du fait de la pandémie. Il n'y a donc pas d'uniformité de traitement sur tout le territoire.*

**Après discussion, le Bureau Plénier décide à l'unanimité d'appliquer les règles suivantes :**

- **Matches entre équipes de l'ex-Auvergne : les arbitres assistants bénévoles sont autorisés à signaler les hors-jeux.**
- **Matches entre équipes de l'ex-Rhône-Alpes : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.**
- **Matches entre équipes des deux secteurs : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.**

# **PORTAIL DES OFFICIELS OUTIL DE RESSENTI DES ARBITRES**

---

Un outil permettant de recueillir le ressenti des arbitres suite à la rencontre où ils ont officié a été mis en place sur le Portail Des Officiels sur ordinateur. Nous invitons les **arbitres à utiliser systématiquement cet outil après chaque rencontre** afin de recueillir aussi bien les mauvais que les bons comportements.

## **CHALLENGE RECRUTEMENT DES ARBITRES**

---

- Ouvert aux arbitres de Ligue et candidats ligue.
- 1 arbitre recruté = 1 arbitre passant la FIA avec succès.
- Chaque arbitre recruté à compter du 1/7/2022 donne 1 point au classement du challenge et 2 points pour les arbitres féminines et Futsal.
- Pour valider le candidat arbitre pour votre compte, vous devez inscrire son nom dans le lien prévu à cet effet :
  - Challenge Recrutement (Arbitre non impliqué dans sa CDA) : [Challenge Recrutement Arbitres \(non impliqués dans leur CDA\)](#)
  - Challenge Recrutement (Arbitre impliqué dans sa CDA) : [Challenge Recrutement Arbitres \(CDA\)](#)
- A la fin de saison, on comptabilisera les candidats envoyés à l'arbitrage pour chaque arbitre de Ligue (2 challenges : 1 pour les arbitres impliqués dans leur CDA et 1 pour ceux qui ne le sont pas).
- Récompenses aux 10 premiers du classement.

## **PRECISIONS IMPORTANTES APPLICATION PORTAIL DES OFFICIELS**

---

Nous avons quelques retours d'officiels indiquant que les données des désignations n'étaient pas à jour dans l'application mobile PDO. Par exemple, la désignation n'apparaissait dans l'appli, ou l'horaire a été modifié mais l'application affichait toujours l'ancien horaire...).

*Pour mettre à jour les données, il faut que les utilisateurs tirent l'écran vers le bas comme c'est le cas sur de nombreuses applications. Cette action permet de lancer une synchronisation des données et permet donc de les mettre à jour.*

*Il est également vivement recommandé d'activer les notifications dans la rubrique « Paramètres » de l'application. Cette fonctionnalité permet à l'utilisateur de recevoir une notification à chaque fois qu'il a une nouvelle désignation ou qu'une de ses désignations est modifiée. En cliquant sur la notification, cela va lancer la synchronisation et également ouvrir l'application directement sur le détail de la désignation en question.*

## **COMPTABILITE**

---

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à [comptabilite@laurafoot.fff.fr](mailto:comptabilite@laurafoot.fff.fr), aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement. Merci de **préciser** dans votre demande votre **numéro de licence**.

## **APPLICATION « OFFICIELS FFF »**

---

L'application « Officiels FFF » est disponible sur le PlayStore et sur l'AppleStore. En fonction du délai de validation des stores, elle sera téléchargeable prochainement.

Cette application mobile est destinée à tous les Arbitres, Délégués et Observateurs.

Elle est le complément idéal au Portail des Officiels.

On y retrouvera les fonctionnalités essentielles :

- Les désignations.
- La pose des indisponibilités.
- Les messages des instances.
- Les historiques des rapports de discipline, de délégation et d'observation.

Mais des fonctionnalités spécifiques ont été développées :

- La communication facilitée entre co-désignés.
- Un agenda permettant de visualiser facilement par mois ses désignations, ses indispos et autres événements.
- Pour les délégués, la pré-saisie du rapport de délégation (à compléter ensuite dans le Portail des Officiels).
- La possibilité d'activer des notifications concernant les désignations, les messages et les événements.

*La connexion à l'application se fait avec les mêmes accès SSO que le Portail des Officiels.*

## **ECLAIRAGE DES TERRAINS**

---

Compte tenu de la crise énergétique et des efforts demandés à tous, les arbitres ne doivent exiger l'allumage de l'éclairage du terrain qu'à partir du moment où c'est absolument nécessaire.

## **HEURES D'ARRIVEE AU STADE**

---

Modification de l'heure d'arrivée au stade pour la **D2 Féminine : 2 heures avant le coup d'envoi.**

Pour rappel : CN2, CN3, R1 1h30 avant le coup d'envoi, autres compétitions 1h avant le coup d'envoi.

## **FMI ET DISCIPLINE**

---

La CRA rappelle que tout incident supplémentaire arrivant après une exclusion doit être mentionnée en annexe de la feuille de match afin de permettre un traitement plus rapide par la Commission Régionale de Discipline.

## **DESIGNATIONS**

---

Tout arbitre qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète de compétitions doit en informer son désignateur.

## INDISPONIBILITES

---

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

## FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES

---

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

## DESIGNATEURS

---

|                            |  |  |
|----------------------------|--|--|
| <b>BEQUIGNAT Daniel</b>    | Observateurs AAR1 AAR2 AAR3  | ☎ 06 81 38 49 26 ✉ :<br><a href="mailto:daniel.bequignat@wanadoo.fr">daniel.bequignat@wanadoo.fr</a> |
| <b>BONTRON Emmanuel</b>    | Dési Futsal Observateurs Futsal  | ☎ 07 89 61 94 46 ✉ :<br><a href="mailto:emmanuel.bontron@orange.fr">emmanuel.bontron@orange.fr</a>   |
| <b>BOUGUERRA Mohamed</b>   | Dési ER R1 R2  | ☎ 06 79 86 22 79 ✉ :<br><a href="mailto:mo.bouguerra@wanadoo.fr">mo.bouguerra@wanadoo.fr</a>         |
| <b>CALMARD Vincent</b>     | Dési JAL 1 JAL 2   | ☎ 06 70 88 95 11 ✉ :<br><a href="mailto:vincent.calmard@orange.fr">vincent.calmard@orange.fr</a>     |
| <b>CLEMENT Louis</b>       | Représentant arbitres Conseil de Ligue                                 | ☎ 06 29 06 73 15 ✉ :<br><a href="mailto:louis.clement58@hotmail.fr">louis.clement58@hotmail.fr</a>   |
| <b>COLAUD Yvon</b>         | Dési Cand JAL Observateurs JAL Cand JAL                                | ☎ 07 86 25 57 48 ✉ :<br><a href="mailto:ycolaud@gmail.com">ycolaud@gmail.com</a>                     |
| <b>DA CRUZ Manuel</b>      | Futsal   | ☎ 06 63 53 73 88 ✉ :<br><a href="mailto:dacruzmanu@gmail.com">dacruzmanu@gmail.com</a>               |
| <b>GRATIAN Julien</b>      | Observateurs R1 R2   | ☎ 06 76 54 91 25 ✉ :<br><a href="mailto:julien.gratian@orange.fr">julien.gratian@orange.fr</a>       |
| <b>MOLLON Bernard</b>      | Dési R3 Cand R3 Discipline   | ☎ 06 03 12 80 36 ✉ :<br><a href="mailto:bernard.mollon@orange.fr">bernard.mollon@orange.fr</a>       |
| <b>ROUX Luc</b>            | Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise<br>Observateurs R3 CandR3 CandAAR3 | ☎ 06 81 57 35 99 ✉ :<br><a href="mailto:luc.roux@wanadoo.fr">luc.roux@wanadoo.fr</a>                 |
| <b>VINCENT Jean-Claude</b> | Dési JA Pré-Ligue Appel  | ☎ 06 87 06 04 62 ✉ :<br><a href="mailto:jcvincent2607@gmail.com">jcvincent2607@gmail.com</a>         |

## COURRIERS DES ARBITRES

---

**ETTOUMI Mohamed** : Bonne réception de votre justificatif suite indisponibilité tardive du 30 avril 2023.

Le Président,

Jean-Marc SALZA

La Secrétaire,

Nathalie PONCEPT